cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

février 2006 N° 24

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

page 2 **L'urgente obligation de rattraper le retard du passé**

page 3 **Une alternative d'aménagement du territoire azuréen ambitieuse et respectueuse du cadre de vie**

page 4 **Conclusion**

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET ALPES-MARITIMES

Villeneuve-Loubet, commune littorale touristique de 13 104 habitants, surclassée à 40 000, se situe au coeur du département des Alpes-Maritimes et constitue un lieu géographique de convergence avec toutes les grandes infrastructures routières du département. Sa position stratégique lui confère toute la légitimité afin de proposer des solutions visant à améliorer les conditions de déplacements dans le département, particulièrement par la recherche de solutions globales et cohérentes.

> UN VOTE UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Pour une solution globale et cohérente des déplacements

La commune de Villeneuve-Loubet occupe, au sein du département des Alpes-Maritimes, une place géographique centrale. Cette centralité est confirmée par la présence sur son territoire de toutes les grandes voies routières du département : autoroute A8, RD 6007, RD 6098, RD 2085 et trois échangeurs autoroutiers.

Subissant quotidiennement des difficultés de circulation allant jusqu'à la saturation des réseaux routiers, la commune de Villeneuve-Loubet est favorable, sur le principe, à un projet visant à améliorer les déplacements dans les Alpes-Maritimes. Néanmoins, consciente de sa position stratégique au cœur du département, elle reste attentive à ce que cette amélioration produise les réels effets escomptés, tout en ne dégradant pas la qualité de vie de sa population. En effet, la commune de Villeneuve-Loubet s'est clairement positionnée, dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU), en faveur de la préservation de son environnement remarquable.

C'est dans ce contexte que la commune souhaite participer, par la rédaction d'un cahier d'acteurs, au débat public ouvert le 7 novembre 2005 sur le projet de contournement routier de Nice.

Dans ce cadre, le conseil municipal de la commune de Villeneuve-Loubet a voté à l'unanimité, toutes tendances confondues, les orientations qui seront exposées ci-après en demandant aux différents décideurs publics, préalablement au lancement de tout nouveau projet, de rattraper rapidement le retard accumulé dans le passé, pour ensuite appréhender globalement la problématique des déplacements au niveau du département des Alpes-Maritimes.

> Contacts
COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET
Place de l'Hôtel de ville
06270 Grasse CEDEX
04 92 02 60 00
cabinet-maire@mairie-villeneuve-loubet.fr

> UN VOTE UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL >>>>

Une alternative d'aménagement du territoire azuréen ambitieuse et respectueuse du cadre de vie

La commune de Villeneuve-Loubet considère que les trois solutions proposées par la direction départementale de l'Equipement dans le cadre du débat public ne résolvent que partiellement les problèmes des déplacements routiers dans le département des Alpes-Maritimes.
Dans ces conditions, devant l'absence de propositions globales et soucieuse du respect du cadre de vie de la population, la commune de Villeneuve-Loubet propose l'étude d'une alternative d'aménagement du territoire azuréen.

Le rejet des trois solutions soumises au débat public

Le rejet des solutions se justifie, d'une part, par l'absence de traitement du problème des déplacements routiers sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, d'autre part, par la création de nouvelles nuisances environnementales s'ajoutant à celles existantes.

Des solutions inadaptées à la résolution des problèmes des déplacements routiers dans les Alpes-Maritimes

Tel est le cas de la solution d'aménagement sur place (solution 3), bien moins coûteuse, dans la mesure où ce projet se limiterait à régler, dans vingt ans, les problèmes de circulation routière autour de l'agglomération niçoise, transférant et aggravant ainsi à l'ouest de la vallée du Var les problèmes de déplacements.
La solution courte (solution 1) et la solution longue (solution 2) impliquent la réalisation de nombreux échangeurs, dont un dans le quartier de la Vanade à Villeneuve-Loubet, risquant ainsi de créer finalement une autoroute A8 bis et non une réelle voie de transit.
Ces solutions contribueraient à opacifier la hiérarchisation du réseau routier dans le département. Par ailleurs, la solution longue (solution 2) reste inachevée au niveau de son point de raccordement avec l'autoroute A8 et de son impact sur Sophia Antipolis.

Des solutions génératrices de nouvelles contraintes

La commune de Villeneuve-Loubet souhaite particulièrement insister sur les propositions courtes et longues, inscrites dans le dossier soumis au débat public, dans la mesure où elles concernent directement son territoire communal et créent de nouvelles contraintes.
En effet, dans les deux cas, il est prévu la création d'un échangeur à l'est de Sophia Antipolis sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet, plus particulièrement au lieu dit de La Vanade, privant ainsi la commune de tout développement de l'activité économique de haute technologie prévue dans le secteur par la directive territoriale d'aménagement (DTA), ainsi que des possibilités de création d'emplois et de logements pour les actifs de la technopôle.
Par ailleurs, au niveau des nuisances environnementales, la création d'un nouvel échangeur à Villeneuve-Loubet pourvue, par ailleurs, de trois échangeurs autoroutiers, du passage des routes départementales 6007, 6098, 2085 puis 604, contribuerait à aspirer de nouveaux flux de circulation, notamment vers le village, venant ainsi surcharger des voies déjà saturées aujourd'hui et porter atteinte, de manière définitive, au cadre de vie de la population villeneuvoise.
L'ensemble de ces contraintes rend les projets soumis au dossier du débat public inadaptés aux enjeux d'amélioration des conditions des déplacements dans le département.

La création d'un nouvel axe de transit autoroutier souterrain et sans échangeur

Il est proposé la réalisation d'une étude d'opportunité d'un nouvel axe autoroutier visant à améliorer durablement les conditions des déplacements routiers dans le département des Alpes-Maritimes contournant la conurbation de l'ouest du département à Saint-Isidore dans le respect du cadre de vie de la population et dans la préservation de l'environnement. La création de cet ouvrage serait assortie de conditions d'exploitation afin d'en limiter l'usage et devrait entraîner le déclassement de l'actuelle autoroute en boulevard urbain.

L'instauration de conditions d'exploitation

Le nouvel axe autoroutier devrait être exclusivement utilisé comme voie de transit *départementale,* obligatoire pour les poids lourds en transit. Pour cela, il conviendra d'instaurer un péage et de supprimer toute création d'échangeur intermédiaire entre Saint-Isidore et l'ouest du département.

Le déclassement de l'actuelle autoroute en boulevard urbain

Parallèlement, la création de la nouvelle voie dédiée au trafic de transit permettrait le déclassement de l'autoroute A8 en boulevard urbain gratuit destiné exclusivement au trafic local entre Villeneuve-Loubet et Nice. Cette requalification de voie permettrait ainsi de réorganiser les transports dans les Alpes-Maritimes.
En effet, il conviendrait de conserver 2x2 voies pour les véhicules légers et dédier les voies restantes au passage d'un transport en commun en site propre (TCSP) et aux modes doux de déplacement.

> UN VOTE UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL >>>>